

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON OUI (75€ pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 90 € si elle est prise sur place)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ...	MESSIAC Théodore		
Nombre de secouristes	16	Nombre d'ambulance(s)	2
Hôpital le plus proche	C.H.U de Nantes	Temps de trajet (en min)	32

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :
Nom du site **Terrain, de Motocross de BARBECH/**
Adresse **lieu-dit "le champ-chapron" 44450 BA**

Caractéristiques :
Longueur du circuit **1450**
Largeur minimum de la piste **8**
Largeur de la grille **37**
Longueur de la ligne droite de départ **80**
Nombre d'OCP* **19**
**Officiels Commissaires de Piste*

CAPACITÉ MOTO :
Pendant les essais : **54**
En manche : **45**

CAPACITÉ QUAD OU SIDE-CAR :
Pendant les essais : ...
En manche : ...

- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB
DATE: **21/01/2023**

VISA DE LA LIGUE
DATE: **20 MARS 2023**

VISA DE LA FFM
DATE: **23/03/2023**
NUMÉRO: **23/0277**


MOTO CLUB DE LA DIVATTE
MAIRIE 10, rue Meriadec Laennec
LA CHAPELLE BASSE MER
44450 DIVATTE SUR LOIRE

MOTO
FÉDÉRATION FRANÇAISE
LIGUE PAYS DE LA LOIRE
Secrétariat

MOTO
FÉDÉRATION FRANÇAISE
74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org

MOTOCROSS

HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

Moto-Club : MC DE LA DIVATTE

Date : 14/05/2023

Lieu : BARBECHAT



HEURE DE DEBUT	HEURE DE FIN	DEROULEMENT	CATEGORIE(S)	DUREE
16h00	20h00	Contrôles administratifs	Samedi 13 mai	
16h00	19h30	Contrôles techniques		
7h30	9h30	Contrôles administratifs	Dimanche 14 mai	
7h30	9h30	Contrôles techniques		
08h30	08h45	Essais Libres	NATIONAL 250cc-450cc	15 min
08h50	09h05	Essais Libres	Moto-Ancienne	15min
09h10	09h30	Essais Libres + Chronos	Ligue 125cc Groupe I	5 min+15 min
09h35	9h55	Essais Libres + Chronos	Ligue 125cc Groupe I	5 min+15 min
		Entracte		15min
10h10	10h25	Essais Chronométrés	Moto-Ancienne	15 min
10h30	10h50	Essais Chronométrés	NATIONAL 250cc-450cc	20 min
10h55	11h10	Consolante	Consolante 125cc	12 min+IT
11h15	11h35	Manche 1	Ligue 125cc	15 min+IT
11h40	12h00	Manche 1	Moto-Ancienne	15 min+IT
		Repas		
14h00	14h25	Manche 1	NATIONAL 250cc-450cc	20 min
14h30	14h50	Manche 2	Ligue 125cc	15 min+IT
14h55	15h15	Manche 2	Moto-Ancienne	15 min +IT
		Entracte		20 min
15h35	15h50	Consolante	Consolante 125cc	12 min+IT
15h55	16h20	Manche 2	NATIONAL 250cc-450cc	20 min +IT
16h25	16h45	Manche 3	Ligue 125cc	15 min+IT
		Entracte		20 min
17h05	17h25	Manche 3	Moto-Ancienne	15 min+IT
17h30	17h55	Manche 3	NATIONAL 250cc-450cc	20 min +IT
	18h10	Remise des Prix	n Ligue 125, 1 en junior, 1 en cor	
	18h15	Réunion du Jury	remiers des 2 catégo moto-ancie	
	19h00	Fin	10 premiers en National	



Votre attestation d'assurance Responsabilité Civile pour l'organisation de manifestations motos ou de quads

(art. A 331-17 alinéa 5 et A 331-20 alinéa 8 du Code du Sport)

La société AXA France IARD, Société d'Assurance immatriculée au RCS de Nanterre (n° 722 057 460) dont le Siège social est situé 313 terrasses de l'Arche, 92727 NANTERRE Cedex, atteste que :

**MOTO CLUB DE LA DIVATTE
10 RUE MERIADEC LAENNEC - 44450 DIVATTE-SUR-LOIRE**

a souscrit, conformément aux dispositions des articles L321-1 et suivants, L321-4-1, L331-10 et R-331-30 du Code du sport, le contrat de responsabilité civile n° **11052694504-2023-00965** garantissant l'organisation de la manifestation de véhicules terrestres à moteur **MOTOCROSS DE BARBECHAT** se déroulant à **BARBECHAT** du **13/05/2023** au **14/05/2023**.

Cette attestation est valable du **13/05/2023** à **15h** au **14/05/2023** à **20h**.

Les garanties et montants sont indiqués page 2 de la présente attestation.

La présente attestation, **conforme aux exigences de l'article D321-4 du Code du sport**, qui ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat en cours d'établissement auquel elle se réfère, est délivrée sous réserve de la régularisation de celui-ci.

Fait à **LA DEFENSE** , le **15 février 2023**

Pour l'assureur par délégation,



Les garanties sont accordées par sinistre jusqu'à concurrence de :

Garanties	Montant des garanties en euros par sinistre (1)	Montant des franchises en euros par sinistre
Tous dommages confondus dont :	10 000 000 € (1)	Néant
- Dommages corporels	10 000 000 € (2)	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un dommage corporel garanti	10 000 000 € (2)	Néant
- Dommages matériels	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un dommage matériel garanti	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels non consécutifs	50 000 €	Néant
-Dommages résultant d'une atteinte à l'environnement accidentelle	500 000€	Néant
Dont frais d'urgence	50 000€	Néant
- Préjudice écologique accidentel	500 000€	Néant
Dont frais de prévention du préjudice écologique	50 000€	Néant
- Frais de justice	Inclus	Néant

(1) Les montants de garantie comprennent le principal, les intérêts légaux, les honoraires et frais de procès, tels que honoraires d'avocat ou d'expert, frais de témoignage ou d'enquête, frais judiciaires, ainsi que les frais de quittance et autres frais de règlement

(2) Sauf RC automobile (en parcours de liaison) - en complément ou à défaut de l'assurance obligatoire - : sans limitation de somme



Siege social : 10 rue Mériadec-Laënnec
44450 La Chapelle-Basse-Mer

Circuit de Moto-Cross
du Champs- Chapron
à
BARBECHAT -44-

LEGENDE

-  Ganivelles
-  Piste
-  Commissaire de piste
-  Zone interdite au public

 Saut

LONGUEUR DE LA PISTE 1460 mètres

 Public
 Zone mécanique

Le 09/06/2021



PARKING PUBLIC

2021

2020